

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 14 septembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stephanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS .

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : le 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel POUDADE

Objet : Demande de subvention DRAC concernant le Contrat Territoire Lecture

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que

la communauté de communes a la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels.
La communauté de communes a donc un projet de médiathèques et de mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Dans ce cadre, la communauté de communes a signé un Contrat Territoire Lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

Ce CTL a pour objectif d'aider à la structuration du réseau de lecture publique du territoire en accompagnant les projets de la collectivité.
Au travers d'une convention de partenariat, ce CTL a permis entre autre de financer en partie l'emploi d'un coordinateur de réseau des médiathèques.

Il convient donc, pour la dernière année du CTL, de demander auprès de la DRAC et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales la subvention comme elle est prévue dans l'avenant financier de la convention, à savoir 4.800€.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver la demande de subvention auprès de la DRAC
- d'autoriser le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 septembre 2020

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-09-2020
NOTIFICATION FAST

